

Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences Audiovisuelles Multimedias (SAM, SATEV)

Les syndicats n'ayant pas signé l'accord paritaire, il s'agit d'une recommandation patronale qui n'est pas obligatoirement appliquée.

Augmentation au 1er juillet 2006 0,0080 €
Valeur du point 1403,49%

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	343	4 813,98 €
Editorialiste	343	4 813,98 €
Rédacteur en chef adjoint	287	4 028,02 €
Secrétaire général de rédaction	270	3 789,43 €
Chef des informations	250	3 508,73 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 298,21 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 298,21 €
Chef de service ou d'édition	225	3 157,86 €
Sous-chef de service	190	2 666,63 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 666,63 €
Secrétaire de rédaction	185	2 596,46 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 596,46 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 596,46 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 456,11 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 456,11 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 315,76 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 315,76 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 315,76 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 175,41 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 175,41 €
Sténographe rédacteur	140	1 964,89 €
Rédacteurs stagiaires		
+ de 18 mois	138	1 936,82 €
du 13e au 24e mois	125	1 754,36 €
du 4e au 12e mois	115	1 614,02 €
du 1er au 3e mois	100	1 403,49 €

Prime de langue

+10 %

Plan minimum de carrière : le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)